
MAIRIE D'ANNAY-SOUS-LENS

Arrondissement de Lens



**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE
CONSEIL DE SAGES D'ANNAY
DU 08 JUILLET 2016**

Le Conseil de Sages s'est réuni le huit juillet deux mille seize à seize heures sous la présidence de Madame Angèle DUPAYAGE, Adjointe au Maire puis de Monsieur Yves TERLAT, Maire d'Annay.

Etaient présents : M.M. Yves TERLAT - Angèle DUPAYAGE - Michèle MOREN - Nadia CROMBEZ - Bernard BIDAULT - Claude SERRANO - Augustine DONFUT - Jean-Baptiste HOUSIEAUX - Lionel JENNEQUIN - Marc MELAYE - Jean-Pierre MONCHAUX - Jeanine PANDOLFO - Francis PRYCHIDNY -- Louissette TAILLEZ - Gaston DUBOIS

Etaient excusés : M.M. Armelle FREMAUX - Anne-Marie DELETRAIN

Etaient absents : M.M. Jean VILELA - Francis PHILIPPE

Etaient présents à titre consultatif : Philippe DUFOUR - Michel MOREN - Sandrine LEROY

Madame DUPAYAGE ouvre le Conseil de Sages en remerciant les présents et en informant que Monsieur le Maire aura du retard, engagé sur l'extérieur au sein d'une autre réunion. Elle fait part des excuses de Mesdames DELETRAIN et FREMAUX.

Elle donne lecture de l'ordre du jour :

- Installation du Conseil / Tour de table
- Règlement et fonctionnement du Conseil
- Engagements sur le règlement intérieur
- Point de situation du Maire (tour d'horizon de la situation de la ville et des objectifs de la mandature)
- Deux projets en débat :
 - Le site des Gabions :
 - ✓ Projet SOAMCO
 - ✓ Projet Pas de Calais Habitat

- ✓ Intervention de Madame DUPAYAGE sur le projet du collectif de Pas de Calais Habitat
- L'Idéal :
 - ✓ Une entrée de ville
 - ✓ Un projet partenarial Ville - Maisons et Cités - Département - CALL
 - ✓ Projet d'urbanisme
 - ✓ Projet de (re)construction de logements
- Echanges et préparation des réunions suivantes

Après un tour de table de présentation, Madame DUPAYAGE rappelle que nos séniors en retraite ne doivent pas se mettre en retrait de la vie citoyenne de notre commune. Au contraire, nombreux et nombreuses sont ceux qui veulent s'investir en mettant une partie de leur temps libre ou de leur expérience au service de leurs concitoyens. Actifs dans les associations, les retraités peuvent l'être aussi au Conseil des Sages. Par connaissance de leur ville, par leur temps libre et leur liberté de pensée, ils peuvent se consacrer aux intérêts de leur cité.

Elle rappelle pourquoi la majorité municipale a souhaité un Conseil des Sages :

- Pour avoir une mission de conseil.
- Pour être une force de réflexion et de proposition.
- Pour être un instrument de démocratie locale.

Par ses avis et ses études, le Conseil des Sages éclairera le Conseil municipal sur les différents projets intéressant la commune et apportera une critique constructive. Comme toute instance consultative, ce n'est pas un organisme de décision. Cette dernière appartient aux seuls élus, légitimés par le suffrage universel. Les élus du Conseil des Sages se réfèrent à la charte, dite de Blois, établie le 03 Octobre 1997. Validée lors du congrès national de Neuf Château en Octobre 2010 et qui leur sert de base réglementaire.

Madame DUPAYAGE rappelle ensuite comment s'est constitué ce Conseil des Sages :

Le 22 Avril 2016, le Conseil Municipal de la ville d'Annay validait et approuvait à l'unanimité la création du Conseil des Sages.

Il prévoyait sa composition comme suit :

- Le Maire en est le Président
- 3 élus l'accompagnent ainsi qu'un expert technique
- 4 membres issus d'associations
- 7 membres de la société civile, en font partie ce qui portait à 15 le nombre total

Or au regard des candidatures reçues en mairie, il a été nécessaire de modifier la composition : soit 15 membres issus des associations et de la société civile plus des experts ponctuels.

Ce qui porte à 20 membres le nombre de personnes constituant notre Conseil des Sages.

A noter qu'un couple avait candidaté, c'est la candidature de Madame qui a été retenue pour une meilleure parité.

Cette modification a été approuvée en séance de Conseil Municipal le 30 Juin 2016.

Madame DUPAYAGE fait lecture du règlement du Conseil de Sages que chacun a reçu à domicile avec la convocation de la réunion. Elle insiste sur la confidentialité des débats et le respect des autres. S'assurant qu'il n'y a aucune question à ce sujet, elle invite chaque membre à s'engager en apposant sa signature, synonyme de consentement, sur le règlement qu'elle fait circuler.

En attendant l'arrivée de Monsieur le Maire, elle démarre la présentation du projet de Pas de Calais Habitat sur le site des Gabions : 29 lots libres en cours de commercialisation et la construction d'un immeuble collectif, pourvu de logements adaptés aux personnes âgées qui leur

sera destiné car bien situé (centre ville, face au béguinage déjà existant). Monsieur MELAYE questionne sur les « prix de sortie » à la mise en location des appartements. Madame LEROY l'informe que ceux-ci ne sont pas connus pour l'instant et qu'ils seront liés à la typologie des logements. Madame MOREN indique qu'il faut compter, en général, environ 400 € pour un logement de Type III (2 chambres).

Madame DUPAYAGE explique que les logements locatifs sociaux adaptés aux personnes âgées sont fortement demandés et en nombre insuffisant sur la commune, ceci en lien avec l'allongement de la durée de vie.

Elle explique ensuite que les discussions avec Pas de Calais Habitat tournent autour de l'installation, au rez-de-chaussée de ce collectif à venir, d'un équipement public. Cet équipement pourrait être un self intergénérationnel, permettant l'accueil de la restauration des enfants qui, pour l'instant, se déroule dans de mauvaises conditions à la salle des fêtes. L'idée émise par la majorité municipale est d'ouvrir ce self (qui sera en liaison froide, tel qu'il se déroule aujourd'hui sur la commune), aux résidents du collectif mais aussi du béguinage. Par ailleurs, des cloisons permettront d'isoler une salle d'une capacité d'accueil de 20 personnes environ, afin que les familles des résidents puissent être reçues par leurs proches ou que des activités collectives puissent se dérouler.

Madame DUPAYAGE informe aussi de l'attention qui est portée par les élus au cadre de vie, à la sécurisation de l'espace, à un environnement « arboré », à la présence de petits balcons et aux liaisons / circulations des espaces.

Monsieur le Maire rejoint l'assemblée.

Il demande de bien vouloir excuser son retard et souligne son plaisir de la création du Conseil de Sages, outil de concertation et d'implication des habitants dans les projets municipaux dont il avait été question en 2014, lors de la campagne électorale.

Il rappelle l'histoire du site des Gabions et des acquisitions de terrain réalisées, à l'époque par Pas de Calais Habitat, à un tarif dérisoire alors qu'elles sont en cours de revente, pour y faire des lots libres. Pour autant, il informe qu'il a « hérité » d'une situation qu'il a du gérer avec son équipe en arrivant à la mairie et que le partenariat avec Pas de Calais Habitat et les autres bailleurs sociaux, sur la commune s'est amélioré et est entré dans une phase constructive.

Les membres du Conseil n'ayant pas d'autres questions sur le projet de Pas de Calais Habitat, Monsieur le Maire présente, sur le même site, le projet de SOAMCO, aménageur privé. Il situe l'espace concerné en rappelant sa situation géographique favorable puisqu'en centre ville. Il informe que la société négocie l'acquisition de la ferme SENAME qui donne sur la rue Ramond, ce qui permet une ouverture de circulation avec la rue du Louvre. Le permis d'aménager est en cours d'instruction mais prévoit 46 lots libres de constructeurs, 16 logements locatifs sociaux et 13 logements en accession sociale.

Monsieur le Maire met en évidence le travail qui a été réalisé avec l'aménageur pour favoriser les liaisons piétonnières au-travers le quartier, la liaison entre l'habitat et les espaces cultivés, « l'espace ouvert » sur le terri de Harnes via des « percées » de vues, l'intégration de 3 espaces partagés en fond de projet, autour de jardins. Il explique aussi que ce projet devrait intégrer des bornes enterrées pour les déchets (demande de la CALL) et que la recherche de la mixité sociale, dès le lancement du projet de constructions de logements, lui sied davantage que les projets dont il a hérité de la mandature précédente, qui étaient déjà engagés et sur lesquels il n'a pu intervenir qualitativement.

Ces projets aux Gabions laissent une réserve foncière constructible vers la rue Desprez Demeester, implantation sur laquelle il pourrait être envisagé l'implantation d'un équipement public manquant sur la commune.

Le projet d'urbanisation / réaménagement du quartier de l'Idéal découle bien évidemment des nécessités de réhabiliter les logements de Maisons et Cités mais aussi de l'absence d'assainissement (dont les crédits ne sont pas encore réinscrits dans le budget de l'agglomération), de la nécessité de sécuriser les circulations (douces et routières), de favoriser les rencontres entre les habitants du bourg et de la cité Leclerc pour qui la route départementale de Lille est une barrière. Monsieur le Maire rappelle que les axes Harnes / Pont à Vendin et Carvin / Lens ont des flux de véhicules / jour très importants et qu'il avait été envisagé précédemment de modifier le carrefour en y implantant un rond-point.

Il explique que la majorité municipale a préféré abandonner ce projet au profit d'un travail global sur l'urbanisation de cette entrée de ville qui est la principale existante.

Pour ce faire, un cabinet conseil a élaboré un schéma directeur que la ville est en cours de présentation aux différentes parties prenantes que sont la CALL, le Département, Maisons et Cités.

Le bailleur a entendu les arguments de la ville et est prêt à céder du foncier (côté rue Mattéi) afin qu'un bâtiment public puisse s'ériger. Ce bâtiment dont la destination n'est pas plus avancée ce jour, pourrait accueillir les activités culturelles, sociales, ... besoins se découvrant en avançant dans la mise accessibilité des bâtiments municipaux dont tous ne pourront, malgré la loi, être mis en conformité dans un avenir proche (bibliothèque, étage de la salle des fêtes...).

Le bailleur a également fait une proposition innovante de reconstruction de logements route de Lille et Monsieur le Maire suggère que le Conseil de Sages puisse, lors de sa prochaine séance, accueillir l'architecte et les représentants du bailleur afin qu'ils nous présentent le concept et le projet. Cette proposition est validée par le Conseil.

Monsieur le Maire fait un rapide point de situation sur la stratégie de l'équipe municipale.

Il rappelle que le projet phare lors de la campagne des municipales était celui d'un équipement sportif. Il informe que l'équipe s'emploie à le faire démarrer avant la fin du mandat mais le met aussi en parallèle des dotations de l'Etat qui diminuent et de la nécessité de mettre en accessibilité tous les bâtiments municipaux dans les 6 ans qui viennent, ceci en application de la loi. Rien n'avait été engagé à ce sujet avant 2014 alors que c'est une loi de 2005 !

Le projet d'équipement est donc devenu, pour l'équipe en place, celui des équipements :

- La bibliothèque qui ne pourra être mise en accessibilité : son devenir ? son déménagement ?
- La salle de répétition de l'harmonie, actuellement au 1^{er} étage de la salle des fêtes : mêmes questions.
- Le self intergénérationnel présenté par Madame DUPAYAGE, répondant à la problématique de restauration des enfants non aux normes ni adaptée à la salle des fêtes : une solution possible est que le propriétaire (Pas de Calais Habitat) mette à disposition durant 20 ans le bâtiment avant que la ville n'en devienne propriétaire.

Les projets d'urbanisation de la ville : Les sites des Gabions et du Bois des Mottes étaient déjà engagés par l'équipe précédente. La ville n'en créera pas d'autres : il est impératif de préserver les espaces naturels et agricoles et de tendre à améliorer l'existant (les problèmes de dents creuses ou insalubres en centre ville ou encore la résolution des problèmes posés par les habitats dégradés sis sur d'anciennes parts de marais) plutôt que d'étendre encore la ville. Les zones à urbaniser sont donc définies et c'est à celles-ci que la majorité municipale s'emploie.

Les services à la population, toutes tranches d'âge confondues étaient aussi un axe majeur de la campagne. L'équipe est satisfaite de l'avancée dans ce domaine car le programme prévu est largement développé. Le Centre Bergerand est même devenu trop exigü et il nécessite de bien jongler avec les plannings d'occupation de salles. Il héberge aujourd'hui l'accompagnement des

plus en difficultés, des permanences sociales et institutionnelles, le réseau d'assistantes maternelles et bientôt un lieu d'accueil parents-enfants, un centre de loisirs permanents, les activités périscolaires, des ateliers séniors, des activités associatives, la restauration scolaire, des permanences d'élus, ...

Monsieur le Maire a abordé pour terminer ce passage en revue des dossiers municipaux les sujets de l'éclairage public, de la mise en accessibilité des bâtiments publics, voiries et espaces naturels, de sécurisation (circulations, vitesse). A ce sujet, il a expliqué le désengagement de l'Etat et la complexité de boucler le budget municipal tous les ans.

Monsieur PRYCHIDNY a tenu à remercier Monsieur le Maire de l'hommage qu'il a rendu à Etienne JENEQUIN, dont il était un ami, camarade de route et aux côtés de qui il a siégé aux affaires municipales.

Il a remercié Monsieur le Maire de l'avoir correctement reçu à chaque fois qu'il en a eu besoin et a évoqué des problèmes d'entretien de haies gênant la circulation sur trottoir et la visibilité sur la route rues Bulcourt et Baucourt. Madame LEROY a expliqué les démarches tant auprès du locataire que des propriétaires concernés, pour l'instant sans effets.

Monsieur PRYCHIDNY fait remonter un problème d'entretien des espaces verts sur la Courtille, de lampadaire qui dysfonctionne rue du 8 mai 1945, de mauvaises herbes un peu partout sur la commune. Il suggère une systématisation d'envoi de courriers lors de constats d'incivilités. Il fait remonter la demande d'un « marché digne de ce nom », questionne sur le devenir de la maison qui a brûlé rue du 8 mai et critique durement un membre de l'équipe municipale et porte un jugement de valeur négatif. Il rappelle que durant son mandat, il faisait le tour hebdomadaire de la commune pour programmer les interventions et travaux. Il évoque l'idée d'organiser des journées citoyennes afin de repasser certains messages de bien-vivre ensemble.

Monsieur le Maire insiste sur l'intérêt d'échanger sur la qualité de vie à Annay et invite chacun à s'exprimer dans ce sens, en étant source de propositions.

Monsieur SERRANO fait part du « laisser-aller » dans la rue de Riom et sur la cité Leclerc. Il soulève des problèmes d'entretien de la végétation, de vitesse excessive, ...

Monsieur HOUSIEAUX aborde des problèmes de civisme concernant l'entretien des trottoirs / caniveaux et brins d'herbe qui reviennent à la ville alors qu'avant chacun « mettait la main à la patte ».

Madame CROMBEZ donne aussi l'exemple des tempêtes lors des journées de collecte de déchets et du laisser-aller des propriétaires de déchets qui ne ramassent pas quand ceux-ci volent.

Monsieur HOUSIEAUX aborde les places de stationnements et garages manquants dû au nombre de véhicules par foyer en augmentation.

Monsieur JENNEQUIN appuie sur ce phénomène dans la rue Potier et demande si l'ancien tracé ne pourrait être remis en place.

Monsieur le Maire fait remarquer qu'une étude sur l'accessibilité des voiries a fait prendre conscience que les stationnements sur trottoirs sont à éviter car les piétons et/ou personnes à mobilité réduite sont obligées d'emprunter la route. Il informe qu'une étude est en cours sur la commune et que certaines rues en centre bourg vont prochainement faire l'objet d'interventions.

Monsieur DUBOIS fait remonter les problèmes de scooters au marais, de pierres empêchant les accès aux véhicules à moteur qui y ont été déplacées pour permettre à ces véhicules de continuer

à y « zoner ». Il invite à enfoncer en terre via un coup de godet préalable les prochains aménagements du même type.

Madame TAILLEZ fait remonter une situation similaire route de Lille.

Monsieur MELAYE fait remonter un problème de visibilité pour sortir du marais à côté de l'arrêt de bus rue Kleber Rolle, du fait de la présence des véhicules stationnés sur le trottoir.

Monsieur le Maire informe que des demandes de subventions ont été effectuées au Département pour acquérir des radars pédagogiques mais que pour 2016, elles n'ont pas été accordées.

Il propose au Conseil de Sages de rencontrer lors d'une prochaine séance le bureau d'étude qui va se pencher sur les problèmes de stationnements, sécurité et de vitesse. Cette proposition est validée.

Les membres du Conseil se mettent d'accord sur la prochaine date de réunion qui est fixée au :

mercredi 14 septembre 2016 à 16h00 en mairie.

La séance est levée à dix-huit heures.

Compte-rendu validé le 14 septembre 2016, en séance